

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 99-035 DU 28 JANVIER 1999

Chargeant monsieur Joseph Sourou ATTIN, ministre des Travaux publics et des transports de l'intérim de monsieur Albert TEVOEDJRE, ministre du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi pour compter du 27 janvier 1999.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du Gouvernement ;

VU le décret n° 99-031 du 24 janvier 1999 chargeant monsieur Sylvain Adékpédjou AKINDES, ministre de l'Environnement, de l'habitat et de l'urbanisme pour compter du 24 janvier 1999 ;

DECRETE :

Article 1er - Pour compter du 27 janvier 1999, monsieur Joseph Sourou ATTIN, ministre des Travaux publics et des transports est chargé de l'intérim du ministre du Plan, de la restructuration économique de la promotion de l'emploi pendant l'absence de monsieur Albert TEVOEDJRE.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 28 janvier 1999

Pour le Président de la République absent,
le ministre de l'Environnement, de l'habitat
et de l'urbanisme assurant l'intérim,



Sylvain Adékpédjou AKINDES -

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CES 2 HAAC 2 MIPME 4 MPREPE 4 SGG 4 AUTRES
MINISTERES 16 DEPARTEMENTS 6 JO 1 -